

LE MONDE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche
après l'Hôtel Terminus en venant
du Rond point Grand Hôtel.
CEL : 90.00.99.83 / 94.95.75.33
E-mail: lemonde_niger1@yahoo.fr

D'AUJOURD' HUI

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/S

7^{ème} année

N°329 DU MERCREDI
27 FEVRIER 2019

PRIX : 300 F

Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse

Gandou Zakara à la Cour constitutionnelle

Un come-back pour d'autres sales boulots ?



Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme

PNDS-TARAYYA

613 Avenue de l'OUA B.P. 10894 Niamey- NIGER
Tél : (227) 20-74 09 50 Fax : (227) 20- 73 41 42
Email : pndstarayya @ yahoo.fr



Liste des membres du CEN issu du 7^{ème} Congrès du PNDS TARAYYA

N°	Poste	Nom et Prénom	Contacts tél	signature
1	Président :	BAZOU M OHAMED		
Secrétaire aux Affaires Juridiques et aux droits humains :		AKILOU BARINGAYE		
1er Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :		Maitre Illo Issoufou		
2ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :		Mme Kané Assamaou		
3ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :		Gandou Zakara		
4ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :		Boubacar Tiemogo		
5ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :		Maitre Moussa Coulibali		
6ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :		Saadou Dillé		

Accident mortel des militantes du PNDS-TARAYYA à Tahoua

Bazoum Mohamed veut-il créer des problèmes à Issoufou Mahamadou ?

En effet, le magistrat suprême, qui a été porté au pouvoir par le PNDS-TARAYYA, peut facilement être accusé de se livrer à du clanisme, qui est une pratique condamnée par la Constitution qui, à l'alinéa 3 de son article 4, stipule que : « Dans l'exercice du pouvoir d'Etat, le pouvoir personnel, le régionalisme, l'ethnocentrisme, la discrimination, le népotisme, le sexisme, l'esprit de clan, l'esprit féodal, l'esclavage sous toutes ses formes, l'enrichissement illicite, le favoritisme, la corruption, la concussion et le trafic d'influence sont punis par la loi ».

Bazoum va-t-il sauver les arrières de Issoufou ?

Crise politique en Côte d'Ivoire et au Mali
Ouattara et IBK donnent des leçons de démocratie à Issoufou

Déclaration du Front Patriotique relative à la signature du Contrat de l'opérateur du fichier biométrique
« Appelle l'ensemble des forces démocratiques et de la société civile à continuer le combat pour l'instauration d'un dialogue politique sincère en vue d'obtenir les conditions nécessaires en matière de transparence, d'équité et de liberté du processus électoral »

Lettre au “président de la République”

Monsieur le “Président”

Si Gandou Zakara peut siéger à la Cour constitutionnelle, autant y remplacer tous les autres par les membres du Présidium du Pnds

J’ai appris, sans surprise aucune, que Gandou Zakara, un homme que l’on soupçonne depuis longtemps d’être une main de l’ombre de la Cour constitutionnelle, a finalement atterri là-bas. Désigné par ses pairs pour siéger à la Cour qui est juge des questions électorales, Gandou Zakara est un militant du Pnds dont personne, jusqu’à preuve du contraire, ne peut douter de l’engagement, que dis-je, de l’aveuglement, à servir le parti et vous-même. Quoi de plus logique et attendu à partir du moment où le bruit qui court en ville considère Gandou Zakara comme le « huitième membre » de la Cour constitutionnelle bien avant cette consécration. Ses pairs qui l’ont désigné en toute responsabilité savent parfaitement à qui ils ont affaire. Qu’ils soient dans le coup ou pas, ils ont donné aux Nigériens une certaine idée de l’intégrité et selon toute vraisemblance, il y a la mer à boire entre eux et moi. J’admets cependant que Gandou Zakara est dans son monde ; un monde avec ses mœurs et ses méthodes, ses valeurs aux antipodes de celles de la société nigérienne, sa cupidité et sa volonté de se maintenir au pouvoir, quoi qu’il advienne. Si des voix s’élèvent ici et là pour fustiger l’entrée à la Cour constitutionnelle de l’homme qui s’est illustré par son peu d’égards pour la loi, il reste qu’il n’est ni isolé dans ce cas ni plus indélicat que d’autres. Entre autres, il est évoqué à volonté les cadeaux fiscaux qu’il a octroyés à Airtel Niger, dans une procédure insolite, mais aussi son rôle trouble, pour ne pas dire antipatriotique, dans le dossier Africard. Pour vous dire vrai et sincère, si Gandou Zakara peut siéger à la Cour constitutionnelle, autant y remplacer tous les autres par les membres du Présidium du Pnds. Vous le savez et tous ceux qui l’ignorent doivent le savoir, Gandou Zakara est le troisième Secrétaire adjoint aux Affaires juridiques et aux droits humains du Comité exécutif national (CEN) du Pnds Tarayya. Non seulement Gandou n’a pas fait, durant son séjour au Secrétariat général du gouvernement, d’intégrité, mais il est politiquement si affiché qu’il n’est pas digne d’un minimum de confiance pour siéger comme juge électoral. Je comprends dès lors pourquoi l’opposition estime qu’on veut les embarquer dans un processus électoral pour des élections gagnées d’avance.

Monsieur le “Président”

Plus que tout, l’entrée de Gandou Zakara à la Cour constitutionnelle est une insulte au peuple nigérien. Elle l’est également pour vous, personnellement, puisque vous l’avez limogé

pour des raisons gravissimes que je connais parfaitement. Vous allez sans doute rétorquer que vous n’avez rien à voir dans cette désignation et que, s’il y a quelqu’un à plaindre, ce sont ses pairs universitaires qui l’ont librement désigné. C’est là une belle posture de défense qui ne résiste pas cependant aux actes qui vous incriminent comme partisan dans le jeu politique alors que la constitution vous en défend formellement. Je vous opposerai deux exemples qui attestent de votre implication dans le jeu politique partisan ; une implication qui vous présente plus comme chef d’un clan politique plutôt que comme président de la République dévoué à la défense et au bien-être de tous vos compatriotes, sans distinction d’appartenance politique. Le premier exemple est relatif à la fameuse lettre que Pierre Foumakoye Gado a adressée aux instances du Pnds pour leur notifier que le choix de Mohamed Bazoum comme candidat du parti au titre de l’élection présidentielle à venir est une émanation du président de la République que vous êtes. Le second est ce post par lequel Mohamed Bazoum, votre « élu », a informé que « Le président de la République l’a dépêché à Madaoua pour présenter ses condoléances aux familles de nos compatriotes décédées dans un accident de la route alors qu’elles se rendaient à Tahoua pour participer aux assises du conseil fédéral de l’OFT [Organisation des femmes tarayya]. « J’ai été instruit, écrit-il, par le président de la République, de tout mettre en œuvre pour l’évacuation et la prise en charge totale de nos compatriotes de Madaoua ». Ce mérite, apparemment, vous ne le reconnaissez qu’aux militants du Pnds tarayya et vos compatriotes sont très nombreux à fustiger cet esprit de clan. Un deux poids, deux mesures qui donne la preuve que les Nigériens ne sont pas logés à la même enseigne. Pour étayer ce qu’ils déclarent, ils évoquent notamment tous ces cas dans lesquels des compatriotes meurent ou sont grièvement blessés dans des accidents de la route ou même victimes d’attaques terroristes, mais qui n’ont jamais valu de votre part autant de compassion et de sollicitude. Ils ignorent que là, on parle bien du Pnds, le parti-Etat dont est membre un certain Gandou Zakara. Ils ignorent que ce parti prime sur tout et qu’il y a sans doute mieux à détenir la carte du Pnds que d’avoir la carte nationale d’identité. Ils ignorent que de toutes les couleurs, le rose est « sacré » sous la renaissance et qu’il n’y a pas lieu de vouloir aligner sur le même pied d’égalité les Nigériens qui sont du rose avec ceux qui ont choisi plutôt le vert, l’orange, le bleu, etc.

Monsieur le “Président”

Vous connaissez mieux les Nigériens que moi. Ils sont indécrottables. Lorsqu’ils tiennent quelque chose, ils ne lâchent pas facilement. Beaucoup d’entre eux soulignent ainsi que même les éléments des Forces de défense et de sécurité, en mission de défense de l’intégrité du territoire national et de la sécurité de leurs compatriotes, tombés sur le champ de bataille ou blessés, n’ont jamais bénéficié d’un tel acte de reconnaissance. Vous êtes pourtant le chef suprême des armées et celle-ci est en droit d’attendre de vous soutien et réconfort dans les heures difficiles. J’ignore les raisons pour lesquelles vous agissez ainsi, mais je dois vous dire que ce n’est pas bien. Ni pour vous-même ni le Niger. Tout comme Pierre Foumakoye Gado, Mohamed Bazoum n’est qu’un émissaire et l’un, comme l’autre, a tenu à le mentionner. Cette mention de votre personne dans un jeu partisan dont vous devez vous tenir éloigné ne semble manifestement pas vous indisposer et c’est sans doute parce qu’ils savent que cela ne vous fait ni chaud ni froid que votre nom soit associé à la vie du Pnds Tarayya, qu’ils l’ont indiqué.


Monsieur le “Président”

Je voudrais bien, avant de mettre un point final à cette lettre, vous dire qu’Idé Kalilou, l’ancien directeur général des Impôts et coordonnateur régional Lumana de Dosso, a été finalement libéré de prison, sur une ordonnance de non-lieu du juge. Une justice faite à cet homme qui aura passé trois années précieuses de sa vie en prison. Cet effort, je ne le reconnais pas qu’au juge, mais également à vous, le président du Haut conseil de la magistrature. C’est pourquoi je vous demanderais d’intercéder auprès de la justice pour que Bakary Saïdou retrouve également sa liberté dans les plus brefs délais. Loin de moi l’idée de laisser entendre que vous êtes celui qui fait et défait dans ce domaine précis. Mais je sais qu’au regard de l’organisation institutionnelle de la justice, l’on n’est pas président du Haut conseil de la magistrature pour rien. Bakary Saïdou, vous le savez, est innocent par rapport au motif pour lequel il est maintenu en prison. Tous ceux qui vous entourent et qui liront cette lettre savent certainement que rester insensible à un tel cas, c’est cautionner une situation qui peut être le sort de chacun de nous. Chacun de nous, je veux dire, est susceptible d’être victime d’une injustice et/ou d’un abus de pouvoir quelconque. C’est pourquoi nous devons combattre l’injustice et ceux qui l’entretiennent. La semaine dernière, je vous l’avais dit : l’injustice est un cancer qui n’épargne pas non plus celui qui inocule le virus.

Mallami Boucar

Gandou Zakara à la Cour constitutionnelle Un come-back pour d'autres sales boulots ?

Depuis dimanche soir, Gandou Zakara, l'ancien secrétaire général du gouvernement et troisième secrétaire adjoint aux Affaires juridiques et aux droits humains du Comité exécutif national (CEN) du Pnds Tarayya, a été désigné par ses pairs universitaires pour siéger à la Cour constitutionnelle. Un vrai pavé dans la mare d'une opposition politique déjà sur le pied de guerre depuis des mois pour imposer au régime un processus électoral juste, équitable et transparent. L'entrée de Gandou Zakara à la Cour constitutionnelle pose d'abord un sérieux problème de morale. Militant du parti au pouvoir, Gandou Zakara ne peut qu'éveiller la suspicion au sein de l'opposition politique qui garde encore en mémoire le traitement peu orthodoxe qui a été réservé à ses réclamations au lendemain de la publication, par la CENI des résultats provisoires des élections présidentielle et législatives. « Accepter qu'un Gandou Zakara soit juge électoral, c'est admettre que l'on puisse être juge et partie », déclare Soumana Sanda qui souligne que l'opposition, en aucun cas, ne saurait accepter que le juge électoral soit un partisan notoire. C'est dire que le ton est donné quant à la nouvelle dimension de la crise électorale qui guette le Niger. Déjà, il y a quelques jours, la signature du contrat entre la commission électorale et l'opérateur technique retenu pour l'élaboration du fichier électoral biométrique, a été l'occasion pour une aile de l'opposition de sortir à nouveau ses griffes. Le Front patriotique (FP), dans une déclaration rendue publique, indiquait que « cette sélection faite sans aucune transparence, sans aucune implication des partis politiques de l'opposition, est, en réalité, une énième imposture organisée par la majorité présidentielle en vue de s'approprier et de manipuler par tous les moyens, l'ensemble du processus électoral, qui va de l'établissement des pièces d'état civil à la proclamation des résultats en passant par le contrôle des bureaux de vote, le contrôle des démembrements de la CENI, l'orientation de l'enrôlement et la mise sous coupe réglée de la direction du fichier biométrique ». Le Front patriotique, qui souligne qu'il ne reste plus aucun contenu sérieux d'indépendance, d'honnêteté et d'égalité des chances dans le processus électoral en cours, précise que « ceux qui, du côté du parti-État, s'obstinent à vouloir tout faire à leur guise, doivent savoir qu'ils ris-



Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme
PNDS-TARAYYA
613 Avenue de l'OUA B.P. 10894 Niamey- NIGER
Tél : (227) 20-74 09 50 Fax : (227) 20- 73 41 42
Email : pndstarayya @ yahoo.fr

Liste des membres du CEN issu du 7^{ème} Congrès du PNDS TARAYYA

N°	Poste	Nom et Prénom	Contacts tél	signature
1.	Président ;	BAZOOM MOHAMED		
	Secrétaire aux Affaires Juridiques et aux droits humains :			AKILOU BARINGAYE
	1er Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :			Maitre Illo Issoufou
	2ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :			Mme Kané Assamaou
	3ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :			Gandou Zakara
	4ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :			Boubacar Tiemogo
	5ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :			Maitre Moussa Coulibali
	6ème Secrétaire Adjoint aux Affaires Juridiques et aux droits humains :			Saadou Dillé

quent de créer des problèmes à notre pays et ils en assumeront seuls les conséquences ».

Il reste à savoir si le FRDDR et le FP sont prêts à cautionner cette ultime provocation de la part du pouvoir

Avec la propulsion de Gandou Zakara à la Cour constitutionnelle, c'est un nouveau pallier qui vient d'être franchi par le pouvoir en place en vue d'asseoir un contrôle total sur le processus électoral. Une chose que Soumana Sanda dit relever de la pure provocation vis-à-vis d'un peuple épris de paix et de quiétude sociale, mais qui risque de se battre, à son corps défendant, pour défendre sa liberté et ses suffrages. Ce retour de Gandou Zakara au-devant de la scène politique en qualité de juge électoral va certainement, comme le pense un confrère, sortir l'opposition nigérienne de sa torpeur. Attendus dans les prochaines heures pour une réaction à cette caporalisation annoncée de la Cour constitutionnelle, le FRDDR et le FP risquent, cette fois-ci, de taper du poing sur la table. Gandou Zakara, qui a laissé aux Nigériens un triste souvenir, aussi bien dans des affaires scabreuses appelées par des confrères « les cadeaux fis-

caux de Gandou Zakara aux sociétés de téléphonie cellulaire » que dans le contentieux judiciaire avec Africard, a été finalement limogé par le Président Issoufou, outré par la gravité et la multiplicité de ses frasques. En revenant par la grande porte, comme tant d'autres que le Président Issoufou a mis au placard pour un temps, Gandou Zakara, pour nombre d'observateurs, est un revenant désormais psychologiquement prêt à tout pour plaire davantage. L'ancien secrétaire général du gouvernement serait-il investi de nouveaux sales boulots ? Militant du Pnds dont il est un membre de l'organe dirigeant, Gandou Zakara est cité par maintes sources parmi les extrémistes du parti rose. À la Cour constitutionnelle, il se retrouve dans les bonnes grâces du Président Issoufou qui sait à quel point l'homme est corvéable à merci pour ne pas se féliciter de cette désignation de Gandou Zakara pour siéger à la Cour constitutionnelle. Il reste à savoir si le FRDDR et le FP sont prêts à cautionner cette ultime provocation de la part du pouvoir qui ne semble pas s'embarasser de ce que pourrait penser et décider l'opposition, pour avancer dans sa démarche d'organisation d'élections gagnées d'avance.

Doudou Amadou

Crise politique en Côte d'Ivoire et au Mali

Alassane Ouattara et Ibrahim Boubacar Keïta donnent de leçons de démocratie à Issoufou Mahamadou

Il y a quelques jours, le climat politique de la Côte d'Ivoire s'est dégradé avec la rupture intervenue entre le Président de la République Alassane Ouattara et le celui de l'Assemblée nationale Guillaume Soro. Ce dernier a été contraint de démissionner, suite à son refus de s'afficher comme membre du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp), le principal parti de la mouvance présidentielle. Quelques jours seulement après avoir remis sa démission, l'ancien chef rebelle Guillaume Soro s'est répandu dans les médias pour dire tout le mal qu'il pense d'Alassane Ouattara, accusant même ce dernier de lui avoir maintes fois manqué de respect. Mieux, pour sans doute défier son ancien partenaire, le même Soro Guillaume s'est rendu dans sa région natale de Ferkessédougou, où il a eu un accueil de grand jour, avant de se rendre à Daoukro pour y rencontrer l'ancien Président de la République Henri Konan Bédié, un autre opposant affiché d'Alassane Ouattara. Malgré toutes ces «provocations» à l'endroit du Chef de l'Etat ivoirien, l'ancien Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire n'a pas été inquiété dans ses mouvements et a continué à garder sa sécurité que l'Etat de Côte d'Ivoire a mise à sa disposition. Au Mali, depuis les dernières élections présidentielles, le Président réélu Ibrahim Boubacar Keïta et son principal opposant Soumaïla Cissé se regardaient comme chien et chat. Considérant que le premier a été réélu suite à un «hold-up» électoral, le second a refusé de reconnaître sa victoire. Mais, selon Radio France Internationale (Rfi), les deux hommes ont fini par se rencontrer ce mardi 26 février 2019, afin sans doute de se parler et de faire baisser la tension politique dans un Mali déjà confronté aux problèmes sécuritaires et qui a plus que besoin de l'unité de ses filles et de ses fils. Vues du Niger, la situation de la Côte d'Ivoire et celle du Mali sonnent comme des leçons de démocratie aux hautes autorités du pays, principalement le Président de la République Issoufou Mahamadou. C'est dans ce Niger et sous le régime du Président Issoufou Mahamadou qu'un Président de l'Assemblée nationale Hama Amadou a été dépouillé de sa sécurité que l'Etat a mise à sa disposition, parce que tout simplement son parti s'était retiré de la mouvance pré-



sidentielle. Même des sociétés privées de sécurité avaient été mises en garde ne pas lui offrir leurs services. Aussi, depuis la rupture de leur alliance et même quand Hama Amadou a été son principal challenger à l'élection présidentielle de 2016, le Président Issoufou Mahamadou n'a jamais daigné rencontrer le chef de file de l'opposition dans l'optique de décrier le climat social, tout aussi tendu au Niger. Même le

Conseil national de dialogue politique (Cndp), qui constitue un cadre plus ou moins formel de discussions politiques, n'est toujours pas arrivé à créer les conditions d'une rencontre apaisée entre les partisans du Président Issoufou Mahamadou et ceux de Hama Amadou. Le pays continue à vivre dans un climat de profond antagonisme entre les deux groupes qui se vouent une animosité dont Dieu seul connaît les limites.

Dan Madougou



Accident mortel des militantes du PNDS-TARAYYA à Tahoua

Bazoum Mohamed veut-il créer des problèmes à Issoufou Mahamadou ?

Le samedi dernier, des militantes du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (Pnds-Tarayya) du département de Madaoua avaient été victimes d'un grave accident de la route, alors qu'elles se rendaient à Tahoua pour prendre part à un conseil fédéral du parti. Selon des sources proches du parti, six personnes ont été tuées dans l'accident et cinq autres ont été blessées. Le ministre de l'Intérieur et président du PNDS-TARAYYA Bazoum Mohamed s'est rendu à Tahoua pour présenter des condoléances aux familles des victimes. Qu'il fasse le déplacement en sa qualité de

président du parti endeuillé ou même de ministre de l'Intérieur n'a rien d'anormal, surtout au vu du nombre des personnes décédées. Mais le hic c'est qu'à travers un post publié sur son compte Twitter, Bazoum Mohamed a indiqué avoir été «instruit» par le Président de la République, en sa qualité de Premier ministre par intérim, «de tout mettre en œuvre l'évacuation et la prise en charge totale» des personnes blessées. En associant le Président de la République dans une mission que lui-même peut effectuer sans aucun problème, le président du PNDS-TARAYYA veut-il créer des problè-



Bazoum va-t-il sauver les arrières de Mahamadou Issoufou ?

Selon certaines discrétions des hautes personnalités du Pnds Tarayya et pas des moindres, le Président Issoufou Mahamadou n'a pas dit son dernier mot par rapport au choix de son dauphin. Il paraît qu'il aurait fait savoir à ses proches qu'il lui faut quelqu'un de confiance, sur lequel il peut compter demain pour sauver ses arrières.

En aucun cas, Mohamed Bazoum ne lui semble pas être quelqu'un à qui il faut faire confiance. Ce monsieur l'a toujours contredit. Ce fut principalement le cas en 2012 lors de l'attribution d'un passeport à un libyen du nom de Bachir Salah et aussi après une attaque terroriste dans le département de Téra où des forces de défense et de

sécurité ont trouvé la mort où il disait ceci : «*Nous reconnaissons que vous n'êtes pas bien équipés*» sur les antennes des radios et télévisions, se sont des exemples parmi tant d'autres, où il semblerait qu'il impliquait directement le président Issoufou Mahamadou.

En tant que ministre d'État et président du parti majoritaire au pouvoir, l'opinion nationale et internationale étaient stupéfiantes d'entendre un ministre de son rang étaler la faille de son armée face à l'ennemi. Il y a autant d'exemples qui montrent Bazoum ne peut être un chef d'État sur qui il peut compter, aucun signe de garantie de sa part.

Poulho Y.

mes au Président Issoufou Mahamadou qui, sous d'autres cieux, allait automatiquement faire l'objet des interpellations par les institutions compétentes. En effet, le magistrat suprême, qui a été porté au pouvoir par le PNDS-TARAYYA, peut facilement être accusé de se livrer à du clanisme, qui est une pratique condamnée par la Constitution qui, à l'alinéa 3 de son article 4, stipule que : «*Dans l'exercice du pouvoir d'Etat, le pouvoir personnel, le régionalisme, l'ethnocentrisme, la discrimination, le népotisme, le sexisme, l'esprit de clan, l'esprit féodal, l'esclavage sous toutes ses formes, l'enrichissement illicite, le favoritisme, la corruption, la concussion et le trafic d'influence sont punis par la loi*». Mais Bazoum Mohamed sait aussi qu'on est au Niger, que le pouvoir est entre leurs mains et qu'ils n'ont donc rien à craindre même s'ils violent des dispositions de cette constitution.

Dan Madougou

Tenue du sommet des pays du Sahel sur le climat à Niamey

Un véritable calvaire pour les usagers

Le lundi 25 février s'est tenu, à Niamey, un sommet des pays du Sahel sur le climat. Si ailleurs des rencontres d'une telle envergure permettent aux populations de réaliser des affaires avec les différentes délégations étrangères qui y participent, c'est un véritable calvaire que les populations de Niamey ont vécu avec ce sommet.

Les problèmes ont commencé dès le dimanche 24 février, avec l'arrivée de certains Chefs d'État dans la capitale nigérienne. Ceux qui ont eu le malheur d'être contraints d'emprunter ou de traverser la voie allant de la présidence de la République à l'aéroport international Diori Hamani l'ont appris à leurs dépens. La circulation a été interdite pendant des longues heures tout au long de cette

voie. La situation s'est davantage compliquée avec les travaux de la voie express exécutés depuis quelques semaines par la société SATOM. Même quand les hôtes du Président Issoufou Mahamadou ont fini de passer, certains usagers ont attendu d'autres longues heures avant de se frayer un chemin, en raison des embouteillages provoqués à divers endroits. La situation la plus dif-



ficile a sans doute été vécue par les usa-

Suite page 7

Déclaration du Front Patriotique relative à la signature du Contrat de l'opérateur du fichier biométrique

Les Nigériens ont suivi, il y a 72 heures, la cérémonie de signature de la convention entre la CENI et un opérateur chargé de la biométrie dans notre pays.

Mesdames, Messieurs, Camarades Patriotes

Si les parties prenantes et les partenaires du Niger sont d'accord sur la nécessité impérieuse de doter notre pays d'un fichier biométrique en vue de réduire les risques de fraude aux élections, il reste qu'un processus de sélection opaque et manipulé, comme c'est le cas au Niger, est en lui-même source et instrument de fraude. Cette sélection faite sans aucune transparence, sans aucune implication des partis politiques de l'opposition est, en réalité, une énième imposture organisée par la majorité présidentielle en vue de s'approprier et de manipuler par tous les moyens l'ensemble du processus électoral, qui va de l'établissement des pièces d'état civil à la proclamation des résultats en passant par le contrôle des bureaux de vote, le contrôle des démembrements de la CENI, l'orientation de l'enrôlement et la mise sous coupe réglée de la direction du fichier biométrique.

Mesdames, Messieurs, Camarades Patriotes

Avec un code électoral taillé sur mesure, une CENI et une DIFEB unicolores, des audiences foraines partisans, la politisation outrancière de l'administration publique, la mobilisation des autorités coutumières, la prise de contrôle illégale et illégitime des mairies, la monopolisation des médias d'Etat, la répression des libertés, l'implication du Président de la République dans les affaires des partis politiques, il ne reste plus aucun contenu sérieux d'indépendance, d'honnêteté et d'égalité des chances dans le processus électoral en cours.

Mesdames, Messieurs, Camarades Patriotes

Dans n'importe quel pays démocratique du monde, un processus électoral est ouvert, inclusif, libre, transparent et accessible à n'importe quel citoyen et à n'importe quelle organisation politique. Sauf au Niger, où tout est organisé pour et par un seul parti.

Sauf au Niger, où manifestement l'objectif n'est pas d'organiser une consultation libre et honnête, mais plutôt, et quelque soit le péril, de consacrer la continuité d'un régime qui évolue et ne fonctionne que selon ses seules volontés.

Mesdames, Messieurs, Camarades Patriotes

Au Niveau du Front Patriotique, nous aurions voulu et nous avons écrit pour que toutes les parties participent au processus d'établissement des pièces d'état civil et au choix de l'opérateur de manière inclusive.

L'inclusivité en matière d'élection ou d'élaboration du fichier électoral crée un avantage précieux et irremplaçable : la confiance mutuelle entre les différents acteurs.

Malheureusement, en rupture avec notre tradition de consensus électoral et dont le parti-Etat a été le plus grand bénéficiaire, et malgré les demandes maintes fois renouvelées de l'opposition d'instaurer un processus inclusif et transparent en vue du choix de l'opérateur biométrique, le parti-Etat a encore fait à sa guise et a choisi qui il veut pour certainement organiser et confectionner le fichier biométrique qu'il veut.

Mesdames, Messieurs, Camarades Patriotes

Désormais, avec convention le parti-Etat contrôle tout seul l'ensemble du processus et l'ensemble des segments liés à l'organisation des élections au Niger ; le tout, chapeauté par un Ministre de l'intérieur-candidat aux élections présidentielles de 2020.

Après une opération d'établissement des pièces d'état -civil totalement instrumentalisée par le parti-Etat, il leur est désormais possible de poursuivre leur projet de hold-up électoral avec un processus biométrique contrôlé par eux seuls.

Or, s'agissant justement de l'importance du fichier électoral, en 1997, le Président Issoufou Mahamadou, opposant à l'époque, disait ceci, je cite : « Nous avons fait part au président du CSN de la question cruciale du fichier électoral parce que nous savons que la fraude électorale commence par le fichier électoral. Les candidats aux élections gagneront ou perdront en fonction de la fiabilité du fichier électoral et c'est pour cela que nous avons fait part de notre préoccupation par rapport à la gestion du fichier électoral » Fin de citation. Alors, conformément à cette position du Président de la République, nous nous posons cette question aujourd'hui : Maintenant que le parti-Etat a désigné unilatéralement l'opérateur de la biométrie et qu'il contrôle tout seul la gestion du fichier électoral, est ce à dire que le vainqueur des élections est d'avance désigné ?

Mesdames, Messieurs, Camarades Patriotes

La détermination du parti-Etat à vouloir régenter et contrôler le processus électoral est à nulle



autre pareille dans l'histoire politique du Niger indépendant. Au front patriotique, nous voudrions tant qu'ils aient la même détermination dans la sécurisation du Niger et de son peuple, dans la satisfaction des besoins essentiels des populations et dans la recherche des emplois pour les jeunes. De toute évidence, ce n'est point la préoccupation de ceux qui aujourd'hui décident pour tout et sur tout.

Mesdames, Messieurs, Camarades Patriotes

Nous voudrions réaffirmer ici que sans dialogue politique sincère, il n'est pas possible de réussir le tournant démocratique vertueux que nous voulons pour notre pays aux prochaines élections.

Ceux qui du côté du parti-Et s'obstinent à vouloir tout faire à leur guise doivent savoir qu'ils risquent de créer des problèmes à notre pays et ils en assumeront seuls les conséquences.

C'est pourquoi le Front Patriotique :

- 1) **Dénonce fermement** la confiscation et l'instrumentalisation du processus électoral au Niger par le parti-Etat ;
- 2) **Dénonce la convention signée** par la CENI et son opérateur comme étant un processus tendancieux, opaque et non inclusif ;
- 3) **Exige** que les processus d'établissement des pièces d'état -civil et d'élaboration du fichier biométrique soient neutres, libres, honnêtes, transparents et ouverts à tous les partis politiques, aux médias indépendants et à la société civile.
- 4) **Appelle** l'ensemble des forces démocratiques et de la société civile à continuer le combat pour l'instauration d'un dialogue politique sincère en vue d'obtenir les conditions nécessaires en matière de transparence, d'équité et de liberté du processus électoral.

FAIT A NIAMEY LE 23 FEVRIER 2019

Point de Presse du Syndicat national des agents des Douanes

Le SNAD contre le concours de recrutement de douaniers spécialistes

Le Syndicat national des agents des Douanes a tenu, le 20 février dernier, dans l'après-midi, au siège dudit syndicat, un point de presse. Cette sortie a été précédée, la veille, de la tenue d'assemblée générale pour parler de la situation qu'ils vivent. Ce point de presse avait pour objectif d'informer l'opinion publique nationale et internationale sur la violation par le ministère de tutelle du statut autonome des agents des Douanes à travers l'organisation dans les prochains jours d'un concours de recrutement. Le SNAD entend boycotter ce concours dans les conditions envisagées par le ministère des Finances. De quoi s'agit-il ? Depuis le 30 mai 2005, la gestion de la carrière au sein du cadre des Douanes se fait conformément à un statut autonome consacré pour la première fois par la loi 2005-14. Cette loi résulte d'un droit constitutionnel dont a eu droit de jouir l'administration des Douanes depuis bientôt 14 ans, une loi qui a d'ailleurs évolué. Le SNAD précise qu'il n'a jamais été contre le recrutement de nouveaux agents des douanes. Mieux, c'est même une des doléances à laquelle l'autorité de tutelle a accédé favorablement. Mais le SNAD rejette et condamne avec



la dernière énergie les procédés et les manières peu orthodoxes par lesquels ces recrutements se déroulent. Selon le Syndicat des Douanes, aucune disposition de la loi portant statut autonome du personnel du cadre des Douanes n'a prévu le recrutement des « spécialistes » au sein d'un corps dudit cadre. Un cadre qui se caractérise avant tout par la spécificité et l'uniformité de la formation de base reçue par son personnel ainsi que la vocation propre à chaque corps. Le Syndicat national

des Douanes attend plutôt l'organisation d'un concours pour le recrutement des jeunes qui ont des diplômes dans le domaine pour répondre aux attentes du moment, notamment la mobilisation des ressources internes. Le SNAD estime qu'en prévoyant des épreuves de concours autres que celles dictées par l'arrêté n 331 MF/DGO du 24 juillet 2018 fixant les conditions particulières et les modalités d'organisation des concours d'accès aux différents corps du cadre des Douanes, il y a, donc, rupture d'égalité entre les citoyens. Aussi, le SNAD n'entend pas adopter une position hypocrite et usera de tous les moyens de droit pour faire échec à une telle imposture. **AY**

Suite de la page 5

gers ayant quitté la zone de l'écogare Wadata pour se rendre au quartier aéroport. La traversée du rond-point de l'escadrille militaire a, indiqué-t-on, été, un véritable casse-tête chinois. Des usagers ont passé cinq à six heures de temps pour parcourir les trois à quatre kilomètres qui séparent ce rond-point à celui de la police secours. Des voyageurs qui quittaient Niamey pour certaines villes de l'intérieur et qui sont sortis de l'écogare avant 17h s'étaient retrouvés vers le rond-point de l'escadrille militaire dans les environs de 23h à 23h 30. Sans doute qu'avec la mesure interdisant la circulation des véhicules de transport au-delà de minuit, beaucoup étaient contraints de dormir à la sortie de Niamey et d'attendre le lendemain pour repartir. Le lundi 26 février, tous ceux dont l'itinéraire passe dans les environs du palais des congrès de Niamey ont aussi été contraint de chercher d'autres passages. Cela a encore provoqué des embouteillages monstres sur plusieurs axes du centre-ville comme celui allant du rond-point des armées à

celui de l'écogare Wadata ou celui allant du rond-point Maourey au rond-point Liberté. Des usagers ont dû couper les moteurs de leurs véhicules et attendre des longues minutes avant d'avancer. S'il est vrai que pour des questions de sécurité des hautes personnalités on peut bloquer des voies et les interdire à la circulation des citoyens ordinaires, il est aussi vrai que ces derniers ont des droits qui méritent d'être respectés en tout temps et en tout lieu. Si des dispositions sérieuses sont prises, il est tout à fait possible de bloquer la circulation, sans provoquer les vilains embouteillages auxquels on a assisté le dimanche et le lundi derniers. Pourquoi, par exemple, ne pas permettre aux véhicules légers et aux motos qui veulent simplement traverser la voie officielle, de le faire quinze à vingt minutes avant le passage des cortèges. Mais quand on bloque la circulation une heure ou plus avant, il est évident qu'on va créer des embouteillages qui seront difficiles à gérer après le passage des officiels.

Dan Madougou

LE MONDE D'AUJOUR'HUI HEBDOMADAIRE NIGERIE D'INFORMATIONS GENERALES ET D'ANALYSE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

**RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 /
NIF:297 59/S**

E-mail : lemonde_niger1@yahoo.fr

Directeur de publication
Arouna Yacouba
94.95.75.33

Directeur Commercial
Inoussa DICKO
90.00.99.83 / 96.75.34.12

Conception & Composition
LE MONDE D'AUJOUR'HUI
Tirage : 1000 Exemplaires sur
les presses de DARCYS

Discours du Roi du Maroc à l'occasion de la 1^{ère} conférence de la Commission Climat pour la Région du Sahel

Il m'est particulièrement agréable de m'adresser aux Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à l'occasion de la 1^{ère} Conférence de la Commission Climat pour la Région du Sahel. Le Sahel, ce trait d'union entre le Nord et le Sud de l'Afrique, est aujourd'hui soumis aux impacts considérables du dérèglement climatique. L'enjeu majeur est donc d'aborder la question du climat de manière efficiente tout en s'attelant aux objectifs de développement socio-économique et en répondant aux impératifs sécuritaires. A cet égard, je tiens à exprimer à mon frère, le Président Mahamadou Issoufou, mes sincères félicitations pour le chemin parcouru afin d'opérationnaliser la Commission Climat de cette région. Le positionnement géographique du Niger lui confère tout naturellement une centralité qui lui permet de promouvoir la stabilité, la sécurité et le développement de la région du Sahel, et donc de tout notre continent.

Le constat est clair : les menaces climatiques qui pèsent sur la région du Sahel sont connues ; elles affectent la vie quotidienne des populations et influent négativement sur le développement socio-économique et la stabilité régionale. Dans cet espace stratégique, on mesure, davantage qu'ailleurs, comment les conditions de vie sont intimement influencées par l'environnement. Les pénuries alimentaires et la baisse des réserves en eau ainsi que la désertification, provoquées par le réchauffement climatique continueront à pousser notre jeunesse sur le chemin de l'exil, privant ainsi notre continent d'une partie de ses forces vives. De telles menaces exigent, de notre et de nos partenaires, à la fois d'investir massivement et de s'investir totalement pour répondre aux aspirations des populations et aux objectifs d'un développement inclusif. Le combat pour la justice climatique est,

pour les Africaines et les Africains, un combat pour l'accès à une meilleure et digne ainsi qu'à un avenir prometteur.

Car, la justice climatique ne doit pas seulement être un slogan ; elle doit être pour nous tous une exigence : l'exigence de donner à nos populations un accès sécurisé aux ressources de base. C'est ainsi que nous préservons notre jeunesse du désespoir, lui évitant par là-même de devenir la proie d'organisations criminelles et terroristes.

La mobilisation des acteurs contre les dévastateurs des changements climatiques ne saurait s'arrêter aux frontières nationales. Elle doit transcender tous les clivages.

C'est ainsi que le sommet Africain de l'Action, tenu à notre initiative, en novembre 2016, à Marrakech, en marge de la COP22, a constitué un acte politique fort. Nous, Chefs d'Etat africains, avons, lancé une dynamique autour de projets transnationaux ambitieux et concrets, pilotés par trois commissions, dont le Maroc est partenaire fondateur :

- La Commission du Bassin du Congo, présidée par la République du Congo ;

- La Commission du Sahel, présidée par la République du Niger ; et

- La Commission des Etats insulaires, présidée la République des Seychelles.

Une première étape a été franchie, l'année dernière, chez notre frère, le président Sassou-Nguesso, à Brazzaville, lors du 1^{er} sommet de la Commission Climat du Bassin du Congo. Ont alors été jetées les bases d'une mobilisation des parties prenantes et d'une démarche innovante et audacieuse ; bases d'actions d'avenir, porteuses d'espoir et de solutions concrètes pour les populations locales et régionales. C'est dans ce même que nous sommes réunis ici, à Niamey, afin de renforcer nos ac-



Sa Majesté le Roi Mohammed VI
His Majesty King Mohammed VI
Su Majestad el Rey Mohammed VI

tions et leur cohérence, par des propositions nouvelles. Le lancement du Plan d'Investissement Climat pour la région Sahel et de son Programme Régional Prioritaire complétera ainsi les projets, aussi vitaux que nécessaires, d'ores et déjà en cours. A cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que le Royaume du Maroc s'engage à prendre en charge les études de faisabilité pour finaliser ce Plan d'Investissement Climatique. Par ailleurs, la Commission pourra compter sur le Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc : 4C Maroc, notamment en matière de renforcement des capacités de ses membres. Mis en place en 2014, ce Centre constitue un espace d'excellence national et continental pour le développement et la diffusion des savoirs et des meilleures pratiques en matière de changement climatique. La jeunesse africaine nous engage à ouvrir le chemin des pos-

sibles et à inscrire notre Continent sur une trajectoire vertueuse, créatrice d'opportunités. L'avenir de l'Afrique repose sur notre capacité à imaginer de nouvelles formes de réponses solidaires, selon un engagement concret et respectueux de tous les partenaires, ceux du sud comme ceux du Nord.

La région du Sahel, qui regroupe des pays de l'Est, du Centre et de l'Ouest de l'Afrique, peut devenir un modèle d'intégration régionale avancée sur les plans économique, environnemental, politique et humain. La Commission Climat pour la Région du Sahel est l'un des leviers qui lui permettra d'atteindre cet objectif.

L'histoire s'est nouée dans cet espace et son avenir se jouera ici. Nous devons aux générations futures un engagement politique adossé à une action concertée et solidaire, visant à faire aux défis climatiques.

Je vous remercie.

LE MONDE

Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse

**Bazoum Mohamed veut-il
créer des problèmes à
Issoufou Mahamadou ?**

**Ouattara et IBK donnent des leçons
de démocratie à Issoufou**